



Conseil communal du Chenit

Rapport préavis 06 / 2024 – Remplacement des passerelles sur l'Orbe

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais ajouter des informations supplémentaires concernant l'entretien des passerelles.

Comme mentionné dans le préavis, la durée de vie des nouvelles passerelles est estimée à 50 ans. L'entretien régulier dû à l'usure normale de ces dernières y est intrinsèquement lié. Par conséquent, j'ai demandé à la Municipalité dans quelle mesure les travaux de maintenance devront-ils être effectués?

Monsieur Michel Vuilloud, Municipal, m'a expliqué que les gros œuvres n'auront besoins d'aucun entretien, car ils seront protégés et isolés.

Pour ce qui est de l'usure normale, seul le bardage extérieur (revêtement en bois), et le revêtement bitumineux sur le plancher pourront être changés après 20 ou 30 ans.

Le Brassus, le 03 mai 2024

Au nom de la commission

Fábia Christina Meylan, présidente et rapporteuse